



FORMATION DROIT DE LA PEINE

Plaider la peine depuis l'entrée en vigueur du bloc peine

jeudi 22 septembre 2022, de 18 heures à 20 heures

Description des dispositions du « bloc peine » issues de la loi programmation Justice (LPJ 2019) et de leur interprétation par la chambre criminelle de la Cour de cassation, de leur application pratique et du rôle renforcé de l'avocat dans le choix de la peine à l'audience.

Trois ans après son adoption, quel bilan pour le bloc peine qui devait favoriser les aménagements ab initio et participer à réduire la sur-occupation carcérale ? La réforme devait impulser de nouvelles pratiques tant chez les avocats que chez les magistrats afin de limiter le recours aux courtes peines d'emprisonnement, qu'en est-il ?

Durée : 2 heures

Programme :

- Nouveau schéma d'individualisation de la peine
- Nouvelle échelle des peines et peines alternatives à l'incarcération
- Les nouveaux seuils et critères d'aménagement ab initio
- Le rôle de l'avocat dans la proposition de peine
- Actualisation au regard de la pratique et des jurisprudences de la chambre criminelle

Intervenantes :

Me Maud GUILLEMET, avocate au barreau de la Seine Saint Denis
Me Amélie MORINEAU, avocate au barreau de PARIS
Me Quentin MYCINSKI, avocat au barreau de LILLE

Formation continue :

Cette formation valide 2 heures au titre de la formation continue.